



COMITÉ DE SPÉLÉOLOGIE RÉGIONAL PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR

CSR SUD



Fédération Française
de Spéléologie

Chez CDSC13, 415 avenue des Templiers, ZA de Napollon, 13400 Aubagne

Tél : 06 73.67.87.07

AIDE aux projets d'intérêt collectif AIDE aux stages de formation

Toutes les dispositions ci-dessous peuvent être sujettes à exceptions, les demandes hors des règles standard seront examinées et décidées par le CA.

Stages :

Le CSR PACA aide financièrement les licenciés FFS de la région PACA, pour leur participation à des stages de formation en spéléologie et disciplines connexes, à hauteur, au maximum, du tiers du coût du stage hors déplacements.

Projets :

Le CSR aide les projets de spéléologie, de canyoning, plongée souterraine, etc., ayant un intérêt général pour la communauté, et portés par les clubs de la région Paca. Les demandes portées par des individuels pourront être examinées, si ils sont fédérés..

Pour les stages comme pour les projets, les demandes d'aide doivent être envoyées au bureau du CSR, au plus tard 8 jours avant la séance de CA où elles seront examinées. Il est recommandé de faire la demande préalable le plus tôt possible, pour permettre d'inclure vos demandes dans nos demandes de subventions de l'année de réalisation, et afin d'avoir le plus de certitudes possibles quant à la possibilité de subvention.

mél: csr-paca-bureau@googlegroups.com

ou

par courrier (voir adresse en entête de ce document).

Les demandeurs doivent utiliser les formulaires (stage/projet) disponibles sur le site web du CSR, remplies de préférence électroniquement, puis signées et scannées. Ils devront ensuite fournir les documents complémentaires listes ci-dessous :

Stages :

- À l'issue du stage : Attestation de participation, facture acquittée.
- Un RIB (paiement uniquement par virement)

Projets :

- Avec le formulaire de demande : Description détaillée et budget prévisionnel (voir modèle)

- Dès l'achèvement de l'action : Un compte-rendu financier, un compte-rendu sous forme électronique, conditionnant le versement du solde.

Modalités :

Stages :

1. Les demandes d'aides au stage seront examinées deux fois par an, une fois avant l'été, une deuxième lors du dernier CA de l'année, en octobre/novembre.
2. Les remboursements sont effectués uniquement par virement et seulement après réception des documents listés ci-dessus.
3. Il ne sera remboursé qu'un seul type de stage par demandeur quelle que soit l'année de suivi du stage. (Afin d'éviter que cette aide du CSR qui vise avant tout à monter le niveau/les connaissances des pratiquants, ne se réduise à "les CDS/CSR m'offrent un stage init ou perf tous les ans pendant mes vacances"). Bien sûr une personne peut très bien être subventionnée pour un perf spéléo une année et un perf plongée une autre année.

Projets :

1. Les demandes d'aides seront examinées lors du dernier CA de l'année. L'attribution des aides est liée, bien entendu, à nos possibilités financières.
2. Le versement de l'aide est fait pour 2/3 après la réunion du CD d'octobre si la trésorerie le permet et le dernier 1/3 est versé à la remise du compte-rendu du projet.
3. Pour les projets se déroulant sur plusieurs années, un état d'avancement sera demandé chaque année, à l'occasion du CA d'automne.